

Commandant de Port

Au sein du Service de Police Portuaire
Port de Marina Baie des Anges
Poste permanent : Titulaire – Contractuel
Catégorie B

Villeneuve-Loubet dotée de près de 4km de plages, la commune affiche sans rougir l'image d'une station balnéaire active avec son port de plaisance au cœur de la célèbre Marina Baie des Anges. Sa situation privilégiée, proche des grands centres comme Nice, Monaco ou Cannes, en fait une destination de choix pour y vivre.

Candidatures :

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville – Place de la république – 06270 VILLENEUVE LOUBET

recrutement@villeneuveloubet.fr

Poste à pourvoir
Dès que possible

Vous serez rattaché(e) à la direction général Adjoint Règlementation Achat Public et Domanialité au sein du service de la Police Portuaire avec la fonction de commandant de port (au sens de l'article R. 5331-4 du code des transports) du Port de Marina Baie des Anges. En tant que chef de service, vous assurerez les missions suivantes :... ».

Vous assurerez en tant que chef de service les missions suivantes :

Assurer l'autorité fonctionnelle en tant que chargé de la police portuaire

Représenter l'autorité portuaire et à ce titre être l'interlocuteur privilégié du Maire (ou de son représentant), de la police municipale, de la gendarmerie, et plus généralement de l'ensemble des services pour les interfaces avec les réglementations s'appliquant sur le port,

Veiller à l'application des règlements généraux et particuliers relevant de la police portuaire (Police du plan d'eau, police d'exploitation, Police des marchandises dangereuses, Police de la conservation du domaine public), Elaborer et mettre en œuvre le règlement particuliers de police, plan de mouillage, plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires ou plan de sureté portuaire comprenant les procédures d'alerte,

Constater et relever les infractions en application du code des transports (comprenant les navires sans droit ni titre, les épaves ou navires abandonnés) avec transmission des procès-verbaux d'infraction à l'autorité administrative et/ou judiciaire compétente.

Manager la capitainerie

Diriger, piloter, coordonner et animer l'action des agents chargés de la police portuaire sur le port relevant de sa compétence,

Elaborer et suivre les budgets de fonctionnement et d'investissement du service de police portuaire,

Contribuer à la dynamique managériale du service Police portuaire en favorisant la cohésion d'équipe et l'implication professionnelle des agents, Evaluer les besoins en formation et en développement de compétences,

Assurer la gestion administrative et opérationnelle des équipements nécessaires à la bonne exécution des missions du service (en particulier le moyen nautique).

Commandant de Port

Au sein du Service de Police Portuaire
Port de Marina Baie des Anges
Poste permanent : Titulaire – Contractuel
Catégorie B

Les valeurs internes de l'Administration Villeneuvoise,

Elles sont au nombre de quatre :

Honnêteté

Respect

Engagement

Exemplarité

Veiller à la bonne exploitation et à la conservation du port

S'assurer du bon déroulement des opérations portuaires (mouvements de navires, placement à quai et occupations des quais...),
Assurer la coordination entre les différentes activités : régulation des conflits d'usage entre les acteurs portuaires,
Contrôler et alerter sur l'état des infrastructures portuaires et des équipements concédés, ainsi que sur la réalisation des travaux réalisés par le concessionnaire.

Veiller à la sécurité du port

Sécurité nautique : assurer le contrôle de l'état des fonds, tirants d'eau admissibles, coefficients de manœuvre,
Apporter des prescriptions concernant les travaux sur les navires, les opérations portuaires spéciales,
Mettre en œuvre les mesures de prévention et de lutte contre les sinistres et accidents (pollutions) et participer au développement de la qualité environnementale du port,
Elaborer et mettre à jour des plans d'alerte et d'intervention en cas de sinistre survenant sur le port,
Prendre de mesures d'urgence lors d'un sinistre portuaire signalé. Assister le commandant des opérations de secours (C.O.S.) pour toutes les questions relevant de sa compétence,
Diffusion de l'information nautique aux usagers (Bulletin Météorologiques Spéciaux et Alertes Météorologiques).

Apporter son concours à l'instruction des demandes de manifestations et d'AOT sur le port

Superviser les avis des surveillants de port pour l'octroi des AOT et des autorisations pour les manifestations nautiques,
Être l'interlocuteur privilégié des organisateurs de manifestations, acteurs portuaires et des concessionnaires,
Assurer le suivi du déroulement des manifestations tenues dans le périmètre portuaire.

Apporter son concours aux missions d'exploitation des activités de plaisance

Assurer l'information aux usagers,
Assurer le suivi des occupations du plan d'eau en respect du plan de mouillage,
Participer aux instances du port (CLUPP, conseil portuaire...),
Elaborer et assurer le suivi de statistiques portuaires.

Candidatures :

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville – Place de la république – 06270 VILLENEUVE LOUBET

recrutement@villeneuveloubet.fr

Poste à pourvoir
Dès que possible

Commandant de Port

Au sein du Service de Police Portuaire
Port de Marina Baie des Anges
Poste permanent : Titulaire – Contractuel
Catégorie B

Les valeurs internes de l'Administration Villeneuvoise,

Elles sont au nombre de quatre :

Honnêteté

Respect

Engagement

Exemplarité

Profil recherché

Formation diplômante minimum requise : Niveau Bac + 2

Habilitation professionnelles requises :

Cycle de formations CNFPT sur la théorie et la pratique de la police portuaire,

Être titulaire du permis A,

Être titulaire du permis Mer Option Côtière ou d'un certificat, brevet ou diplôme professionnel attestant d'une compétence en matière de navigation maritime de moins de 5 ans,

Être titulaire du CRR (ANFR) et/ou du CRO (AffMar),

Être titulaire d'un diplôme de secourisme PSE minimum,

Savoirs marins / Langage anglais OMI,

Si possible certification d'aptitude à l'hyperbarie – Scaphandrier 0 B.

Conditions d'exercice

Horaires de travail :

Lundi et vendredi : De 9h00 à 16h00

Mardi, mercredi et jeudi : De 9h00 à 16h30

Rythme de travail modulable avec horaires irréguliers (soirées, week-ends, jours fériés, nuits) en fonction des besoins du service, des contraintes d'exploitation du port et des urgences en particulier en période estivale.

Moyens matériels mis à disposition :

Port d'une tenue vestimentaire distinctive / Equipements de bureau (mobilier, fournitures) / Moyens téléphoniques et informatiques (Ordinateur) avec accès Internet et messagerie électronique / Moyen de transport nautique de service (semi-rigide) et moyen de transport terrestre de service (véhicule léger).

Conditions particulières :

Professionnel assermenté avec agrément par le procureur de la république ;

Pics d'activités : Saison estivale (mai à octobre) ,

Très grande disponibilité / astreintes,

Bonne condition physique recommandée,

Travail en extérieur notamment sur l'ensemble du domaine portuaire et présence par tous temps,

La responsabilité civile et pénale de l'agent peut être engagée en cas d'erreur d'appréciation d'un danger, dommage, etc.

Rémunération statutaire :

+ RIFSEEP (IFSE part fixe et CIA part variable)

+ 13ème mois indiciaire

+ participation Prévoyance – Mutuelle

Candidatures :

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville – Place de la République – 06270 VILLENEUVE LOUBET

recrutement@villeneuveloubet.fr

Poste à pourvoir
Dès que possible